

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 7 juillet 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

**2016 DAE 111** Subvention (1.080 euros) à l'association les lucioles de Maubeuge Rochechouart pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (9e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 juin 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association les lucioles de Maubeuge Rochechouart (9e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement, en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.080 euros est attribuée à l'association les lucioles de Maubeuge Rochechouart (9e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année située 54, rue Jean-Baptiste Pigalle (9e) (179542 - 2016-05001) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 1.080 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**